

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 7 MAI 2018

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON - Maryvonne GRAINDORGE - Gilles MAUDUIT Maire-adjoints
Christiane HUREL - Éric MARAIS - Lydia RIGOT - Franck DUMAY - Vincent MEYER - Sylvie HELIE
- conseillers municipaux

Absentes excusées : Cassandre BRIAND - Chantal MARIE - Sylvie RAIRIE

Travaux toiture église Ste Thérèse

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation des entreprises, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Réfection des planchers d'accès aux clochers églises d' Ouilly et Saint Marc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord au devis BLONDAUD-URBIN pour effectuer la fourniture et pose de 2 deux demis-planchers au clocher d' Ouilly pour un montant de 2926,00 € TTC.

La réparation du plancher de St Marc, de moindre importance, sera confiée à M. ALEXANDRE après finalisation de son devis.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Travaux de voirie

Après en avoir délibéré et suite à la consultation lancée auprès de plusieurs entreprises pour chaque chantier, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux de voirie aux établissements suivants :

- Entreprise PROD'HOMME : chemin des écoles 4372,80 €TTC, Place de la fontaine 7483,20 € TTC, trottoir grande rue 3849,60 € TTC, fil d'eau routede Falaise 1908,00 € TTC, fossé à la Goubinière 312,00 € TTC (travaux à effectuer avant le 31 octobre 2018)
- Eiffage : point à temps, enrobé à froid 13440,00 €TTC
- Entreprise RAUX : busage à la Martelée 1272,00 € TTC, Chemin du Mont Pithois 1308,00 € TTC (travaux à exécuter dans les meilleurs délais)
- Entreprise Guillaume LOUET : Fossé à St Christophe 1052,40 € TTC (travaux à exécuter dans les meilleurs délais)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les bons de commandes.

Lotissement de la Valette : révision prix de vente du terrain

- considérant que les terrains, mis en vente depuis 4 ans, ne trouvent pas acquéreur au prix actuel,
- considérant le besoin pour la Commune de faire vivre ce lotissement en y faisant venir des familles,
- considérant les ressources modestes des familles qui pourraient envisager la construction de leur habitation à Pont d' Ouilly,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de baisser le prix de vente en le ramenant à 10,00 € H.T. le m² (dix euros hors taxes le mètre carré)

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer Me DUGUEY, notaire à Pont d' Ouilly, et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Convention présence verte

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un Service de Téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit de répondre, dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de passer une convention avec l'Association Présence Verte des Côtes Normandes et autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

Questions diverses :

Fleurissement et entretien de massifs : En accord avec l' Association Pont d' Ouilly Initiative, qui n'a pas renouvelé sa demande de subvention pour assurer le fleurissement, le Conseil Municipal décide de confier, les plantations début juin et l'entretien de massifs pour la période de juillet à novembre 2018 à l'entreprise « les jardins de Luc »

Aménagement de toilettes publics dans le parc municipal : Une étude est en cours pour une possible installation de toilettes accessibles PMR dans l'enceinte du parc.

Ramassage de ordures ménagères : Suite au changement de prestataire la collecte des ordures ménagères se fera le mardi après midi toute l'année et le samedi matin pour la période de juin à septembre.